HISTOIRE

DU

CONSULAT

ET DE

L'EMPIRE

TOME XVIII

Ä

L'auteur déclare réserver ses droits à l'égard de la traduction en Langues étrangères, notamment pour les Langues Allemande, Anglaise, Espagnole et Italienne.

Ce volume a été déposé au Ministère de l'Intérieur (Direction de la Librairie) le 3 décembre 1860.

PARIS. IMPRIMÉ PAR HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

Ä

HISTOIRE

DU

CONSULAT

ET DE

L'EMPIRE

FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. A. THIERS

TOME DIX-HUITIÈME



PARIS

PAULIN, LHEUREUX ET C10, LIBRAIRES-ÉDITEURS 60, RUE RICHELIEU

1860

. Ä

HISTOIRE

DU CONSULAT

ΕТ

DE L'EMPIRE.

LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

RESTAURATION DES BOURBONS.

Dernières opérations des Français demeurés dans les diverses parties de l'Europe. — Campagne du général Maison en Flandre, et défense d'Anvers par le général Carnot. — Reddition d'Anvers, et conditions de cette reddition. - La désertion s'introduit parmi les troupes françaises. - Fermeté du général Maison en présence d'un mal qui menace de laisser la France sans armée. - Longue et mémorable résistance du maréchal Davout à Hambourg. - Conditions auxquelles il se rend après avoir sauvé une nombreuse armée et un riche matériel. - Noble conduite du prince Eugène en Italie. -L'armée française ramenée d'Italie par le général Grenier. - Événements aux Pyrénées. - Les nouvelles de Paris étant arrivées trop tard pour arrêter les hostilités, les Anglais et les Français en viennent aux mains une dernière fois. - Sanglante bataille de Toulouse. Armistice sur toutes les frontières. — Situation du comte d'Artois après son entrée à Paris. - Question de savoir à quel titre il administrera provisoirement le royaume. - Le Sénat ne veut reconnaître sa qualité de lieutenant général qu'à la condition d'un engagement formel à l'égard de la Constitution. - Irritation de M. le comte d'Artois et de ses amis. - Le duc d'Otrante imagine un moyen de transaction qui est adopté. - Le Sénat se rend aux Tuileries, et investit le comte d'Artois de la lieutenance générale, à la suite d'une déclaration par laquelle le prince, se portant fort pour Louis XVIII, promet l'adoption des principales bases de la TOM. XVIII.